

SÉANCE DU  
31 MARS 2022

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Versement d'une aide  
exceptionnelle de 20 000 €  
à la Croix Rouge  
Française en faveur de  
l'Ukraine**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er avril 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1er avril 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er avril 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER\*, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

\*Madame MEUNIER présente à partir du dossier 22 B 05

\*Madame de CIDRAC absente à partir du dossier 22 B 28

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD  
Madame TEA à Madame de JACQUELOT  
Monsieur VENUS à Madame GUYARD  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur ALLAIRE à Madame LESUEUR  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame SLEMPKES

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20220331-22-B-05-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2022  
Date de réception préfecture : 01/04/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 B 05

**OBJET** : VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 20 000 € A LA CROIX  
ROUGE FRANÇAISE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

**RAPPORTEUR** : Madame de JACQUELOT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

En soutien à la population ukrainienne durement et cruellement touchée par la guerre, les Saint-Germainois ont été nombreux à répondre à l'élan de solidarité national en faveur de l'Ukraine.

Plusieurs collectes ont ainsi été organisées sur le territoire de la commune nouvelle à l'initiative de la Ville en collaboration avec nos paroisses Saint-Germain et Saint-Léger, la paroisse Gréco-catholique de Saint-Germain-en-Laye, en lien avec les scouts ukrainiens, le jumelage de Konstancin-Jeziorna, le Rotary club de Saint-Germain et de Konstancin, l'association de l'Arbre à pain et enfin plusieurs villes de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. Je tiens à les en remercier chaleureusement ainsi que tous les bénévoles et bien sûr les élus qui se sont fortement mobilisés pour mettre en place ces collectes.

Par ailleurs, la Ville, en lien avec les services de l'Etat, a mis en place un recensement des solutions d'hébergement pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Beaucoup de Saint-Germainois ont exprimé leur volonté d'accueillir bénévolement, à leur domicile, des familles.

Enfin la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, internationale et solidaire, souhaite apporter son soutien au peuple ukrainien et a décidé d'apporter une aide d'urgence de 20 000 euros, qui sera versée à la Croix-Rouge française pour le déploiement de ses activités humanitaires en Ukraine et dans les pays limitrophes.

A cet effet, il est proposé d'ajuster le budget principal de la Ville par la décision modificative n°2/2022 suivante :

|   |            |
|---|------------|
| Compte 65748 Subvention de fonctionnement | + 20 000 € |
| Compte 61884 Autres prestations           | - 20 000 € |

L'offensive lancée le 24 février 2022 par l'armée russe nécessite de répondre en urgence aux besoins humanitaires des personnes touchées par le conflit. Présente de longue date sur le terrain, la Croix-Rouge a en effet la capacité de déployer ses activités de façon coordonnée auprès de la population. Elle interviendra en Ukraine sur les premiers secours et organisera l'accueil des réfugiés dans les pays limitrophes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la décision modificative n°2 du Budget principal de la Ville pour l'année 2022,
- De verser une aide d'urgence exceptionnelle de 20 000 euros à la Croix-Rouge française pour le déploiement de ses activités humanitaires en Ukraine et dans les pays limitrophes.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget principal de la Ville pour l'année 2022,

VERSE une aide d'urgence exceptionnelle de 20 000 euros à la Croix-Rouge française pour le déploiement de ses activités humanitaires en Ukraine et dans les pays limitrophes.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye